

Procédure de candidature et d'inscription en doctorat

1^{ère} année :

1- Prendre contact avec l'ED et préparer un dossier de thèse

Le dossier et le projet de recherche sont à déposer à l'École doctorale et doivent être approuvés, dans l'ordre, par le directeur de thèse, son équipe de recherche et l'école doctorale.

Une fois ces accords obtenus, la procédure d'inscription peut commencer.

Le dossier de candidature doit comporter :

- le projet de thèse + références bibliographiques, calendrier, autres données jugées nécessaires pour le projet. Le tout ne doit pas dépasser 5 pages.
- un résumé de mémoire de M2 (2 pages maximum)
- le CV du candidat
- les relevés de notes M1 et M2
- l'avis du directeur de thèse prévu sur le candidat

2- S'inscrire

Connectez-vous sur e-candidat pour y déposer votre candidature (avec le navigateur Firefox de préférence). Il s'agit :

de créer votre dossier (saisie de vos données personnelles)

de déposer vos choix de doctorat

Session 1 : du 10 juillet au 28 juillet 2017

Session 2 : du 4 septembre au 15 décembre 2017

Ces deux étapes sont distinctes (contrairement à l'application Sésame pour ceux qui l'ont déjà utilisée). Le dépôt des candidatures peut s'effectuer à une date postérieure à la création du dossier.

Soyez TRES ATTENTIFS à la saisie de toutes les informations du dossier, notamment à votre adresse e-mail sur laquelle vous recevrez les différentes informations et réponses.

Validez bien l'ensemble des écrans.

Après la fin de la saisie de l'ensemble de votre dossier, vous recevez, dans les minutes qui suivent, un e-mail de confirmation de dépôt de la candidature.

Il comporte notamment vos identifiants, conservez-le.

Après avoir formulé des vœux de candidatures en doctorat, vous recevrez également un e-mail de confirmation.

Si vous rencontrez des difficultés, consultez la rubrique d'aide

3- Envoi du dossier

Téléchargez vos dossiers e-candidat

Vérifiez les informations et corrigez en ligne les éventuelles modifications puis téléchargez à nouveau vos dossiers

Imprimez les dossiers

Joignez les pièces demandées (n'oubliez pas de joindre le dossier complémentaire de 1ère inscription en thèse).

Envoyez votre dossier par courrier postal accompagné de l'ensemble des pièces mentionnées dans le dossier.

Pour votre confort, prenez soin de scanner ou photocopier l'ensemble du dossier et des pièces avant de le transmettre à l'université.

L'adresse où envoyer le dossier figure en 1ère page du dossier e-candidat (en dessous du logo de Paris Diderot).

N'envoyez pas / ne déposez pas votre dossier dans un autre service que celui mentionné dans le dossier de candidature.

Envoyez de préférence (mais sans obligation) votre dossier avec un système de suivi des services postaux. En effet l'université ne peut répondre aux nombreuses demandes, émanant des candidats, de confirmation de réception des dossiers

Si vous ne pouvez joindre une ou plusieurs pièces demandées, accompagnez votre dossier d'une lettre additionnelle précisant le motif de non présentation des pièces manquantes et de la date ultérieure d'envoi.

4- Autorisation d'inscription

L'autorisation d'inscription vous est alors notifiée par voie électronique et est également présente sur votre dossier en ligne.

Confirmez votre intention de vous inscrire en vous reconnectant sur votre dossier en ligne en

cliquant sur :  puis validez cette "Confirmation"

Veuillez noter que seul l'e-mail d'autorisation d'inscription officiel généré par e-candidat vous permet de vous inscrire à l'université Paris Diderot. Aucun autre document ne pourra être pris en compte.

5- Inscription administrative

Vous avez déposé une candidature sur e-candidat et avez reçu, via votre messagerie électronique, une autorisation d'inscription administrative annuelle à l'université Paris-Diderot - Paris 7, suivez les étapes ci-dessous en fonction de votre profil/situation :

Veillez noter que seul l'e-mail d'autorisation d'inscription officiel généré par e-candidat vous permet de vous inscrire à l'université Paris Diderot. Aucun autre document ne pourra être pris en compte.

Vous n'avez jamais été inscrit à P7 :

☒ rassemblez les pièces indiquées dans ce fichier

L'IED n'effectue aucune photocopie, aussi, assurez-vous de vous munir de l'ensemble des pièces demandées.

☒ prenez rendez-vous, à partir du 10 juillet 2017, en vous reconnectant à votre dossier en ligne e-candidat. Consultez le guide e-candidat pour la prise de rendez-vous.

Attention, vous ne pouvez ni supprimer, ni modifier le rendez-vous pris

☒ présentez-vous aux date et heure de rendez-vous muni-e des pièces indiquées au point 1 ci-dessus.

Le rendez-vous a lieu à l'Institut des Etudes Doctorales (IED)

Université Paris Diderot

Bâtiment Grands Moulins

Bât A - 1er étage - Bureau 122 A

5 rue Thomas Mann - 75013 Paris

Il est possible de vous faire représenter par une personne de votre entourage au moment de l'inscription administrative. Elle devra être munie :

- de sa propre carte d'identité
- d'une lettre de procuration signée par vous-même
- des documents qu'il vous a été demandé d'apporter

Les droits universitaires sont à régler EXCLUSIVEMENT au moment de l'inscription administrative dans les locaux de l'IED - Bâtiment des Grands Moulins - Aile A - 1er étage. Aussi, tous les droits annexes proposés par les mutuelles, associations, syndicats, sont FACULTATIFS.

Vous avez déjà été inscrit à P7

Vous ne bénéficiez pas d'un contrat doctoral

Procédez à votre inscription et au paiement en ligne sur le site SECURISE [Apoweb](#) et soyez attentif à la saisie de votre adresse postale.

Ne vous déplacez pas, vos carte d'étudiant et/ou sticker vous seront envoyés par courrier postal dans les jours qui suivent

Vous bénéficiez d'un **contrat doctoral Paris Diderot**

Un rendez-vous vous sera proposé afin de procéder à votre inscription administrative et à la

signature de votre contrat doctoral le même jour.

Information complémentaire auprès de l'[IED](#).

2ème et 3ème année :

L'inscription administrative s'effectue via [Apoweb](#).

A partir de la 4ème année – dérogation :

Le diplôme de doctorat s'obtient après 3 ans de travaux de recherche à l'issue desquels vous soutenez votre thèse. A titre dérogatoire, le Président de l'université peut vous accorder une année supplémentaire pour finaliser vos travaux sur demande motivée, après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse sur l'avancement de vos travaux. Déposez votre demande sur l'application [e-candidat](#).